



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
11 Laurier St./11, rue Laurier
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (613) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires
THIS REQUIREMENT CONTAINS A SECURITY
REQUIREMENT / DOCUMENT CONTIENT DES
EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Health Services Project Division (XF)/Division des
projets de services de santé (XF)
Place du Portage, Phase III, 12C1
11 Laurier St./11 rue, Laurier
Gatineau
Gatineau
K1A 0S5

| | |
|--|---|
| Title - Sujet HEALTH CARE PROVIDERS | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation W3931-13KM01/D | Amendment No. - N° modif. 011 |
| Client Reference No. - N° de référence du client W3931-13KM01 | Date 2017-02-21 |
| GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$XF-010-30704 | |
| File No. - N° de dossier 010xf.W3931-13KM01 | CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-03-03 | |
| Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST | |
| F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/> | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: O'Sullivan, Patrick | Buyer Id - Id de l'acheteur 010xf |
| Telephone No. - N° de téléphone (819) 420-2233 () | FAX No. - N° de FAX () - |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

| | |
|--|--|
| Delivery Required - Livraison exigée | Delivery Offered - Livraison proposée |
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | |
| Signature | Date |

**S'IL VOUS PLAÎT VOIR LA PIÈCE JOINTE AFIN DE VISIONER LA
MODIFICATION 011 À L'INVITATION W3931-13KM01/D**

**FOURNISSEURS DE SOINS DE SANTÉ POUR LA DÉFENSE NATIONALE, LA GENDARMERIE
ROYALE DU CANADA ET ANCIENS COMBATTANTS CANADA**

**N° DE L'INVITATION W3931-13KM01/D
MODIFICATION 011**

Cette modification contient les sections suivantes :

1. Ensemble de questions et réponses (10)
2. Modifications à la demande de propositions (DP).

Section 1 : Ensemble de questions et réponses (10)

À noter que les questions d'éclaircissement sont numérotées par ordre à leur arrivée à TPSGC. Une question et sa réponse seront affichées par Achatsetventes lorsque la réponse sera disponible. Les répondants éventuels sont donc avisés que les questions et réponses ne seront pas nécessairement affichées par Achatsetventes dans l'ordre. Les questions suivantes ont été reçues. Conformément à l'article 13 du document 2003 Instructions uniformisées – Biens ou services – besoins concurrentiels (2016-04-04), qui a été intégré dans la DP conformément à l'article 1 de partie 2 de ladite DP, les questions et leurs réponses sont fournies à tous les soumissionnaires éventuels comme suit :

- Q46. À la pièce jointe 1 de la partie 4, le critère CTC 2.3 porte sur les stratégies de maintien en poste. Le paragraphe d) exige que nous parlions des rôles et des règlements. Pouvez-vous expliquer ce que vous entendez par rôles et règlements au regard des stratégies de maintien en poste?
- R46. Le Canada a modifié le critère d'évaluation CTC2.3. Veuillez-vous reporter à la modification 010 R44 avec la révision de la pièce jointe 1 de la partie 4 Rev 001.
- Q47. Le critère CTC 2.3 porte sur les stratégies de maintien en poste. Le paragraphe e) exige que nous parlions des stratégies de maintien en poste pour la phase de passation des contrats. Faut-il en conclure que nous devons établir des stratégies pour le maintien en poste des employés dans le cadre du contrat en vigueur, ou bien des stratégies de maintien en poste pour la phase de passation du nouveau contrat, si notre entreprise est retenue?
- R47. À la pièce jointe 1 de la partie 4, la section e) exige que le soumissionnaire présente ses stratégies de rétention pour la phase de sortie du nouveau contrat. Cela signifie que le soumissionnaire doit fournir des stratégies de rétention pour retenir les FSS pour la phase de sortie du nouveau contrat.
- Q48. À la pièce jointe 2 de la partie 4 A, LI Barème de prix comprend une section pour les frais d'administration de permis et d'enregistrements supplémentaires. Pouvez-vous expliquer en quoi cela consiste?
- R48. Les licences et enregistrements supplémentaires sont expliqués dans les ÉDTs aux paragraphes 3.14.4 et dans l'ÉDT MDN paragraphe 4.43.4.
- Q49. Le Canada peut-il repousser d'un mois la clôture de cette demande de propositions?
- R49. Non. Le Canada a étudié votre demande et l'exigence demeure inchangée.
- Q50. À l'annexe A2, le paragraphe 1.2.4 indique que toutes les références vers des services externes doivent être soumises à l'approbation de l'autorité médicale supérieure. Or, si les professionnels de la santé doivent s'adresser à une autre autorité médicale pour référer leurs patients à un

spécialiste, ils pourraient se sentir « microgérés ». Cela pourrait aussi retarder les soins nécessaires. Pouvez-vous confirmer si TOUTES les références vers des spécialistes doivent être soumises au préalable à l'approbation du médecin-chef de la base ou de l'escadre ou bien du commandant de détachement dentaire?

- R50. Oui. Le MDN confirme que TOUTES les références externe exigent l'approbation du commandant du détachement ou du médecin-chef de la base / escadre.
- Q51. L'appendice 2 de l'annexe A1 décrit la « clinique médicale des Forces canadiennes ». Pouvez-vous nous indiquer le moment de la création de ce document et si des mises à jour lui ont été apportées depuis? Vu l'importance fondamentale de ce document, pouvez-vous fournir toutes les mises à jour (le cas échéant) aux fins d'examen?
- R51. Le MDN confirme que le document La clinique médicale des Forces canadiennes, inclus dans le l'ÉDT, est la version la plus récente.
- Q52. Le modèle du service dentaire des Forces canadiennes est décrit à l'appendice 3 de l'annexe A1. Des mises à jour provisoires ont-elles été apportées au modèle de clinique au cours des sept dernières années?
- R52. Le MDN confirme que le document Modèle de clinique des services dentaires des Forces canadiennes inclus dans l'ÉDT est la version la plus récente.
- Q53. Vu la nature de cette demande de propositions et la quantité de renseignements à recueillir (5 500 noms de remplaçants et de références et plusieurs plans et stratégies pour le contrat), le MDN peut-il repousser d'un mois la clôture de cette demande de propositions afin d'égaliser les chances pour tous les soumissionnaires? Ainsi, les nouveaux soumissionnaires disposeront d'assez de temps pour rédiger une proposition exhaustive. Comme l'entrepreneur titulaire a déjà établi des plans et des stratégies pour cette demande de propositions, parce qu'il s'acquitte des tâches en question, il se trouve avantagé par rapport aux autres soumissionnaires.
- R53. Le Canada a examiné ces demandes. Non, Svp, voir R49.
- Voir également la modification 008 R25.

Section 2 : Modifications à l'invitation à soumissionner : N'est pas applicable à cette modification.

LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES